

GAIPARE FIDELISSIMO

Une épargne qui récompense votre fidélité

Vous accompagner dans la réalisation de vos projets d'avenir

Financer un projet, valoriser un capital, protéger vos proches, consolider votre niveau de vie pour l'avenir, transmettre de votre vivant, organiser votre succession...

Pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets d'avenir, nous vous proposons deux contrats multisupports, souscrits par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie.

Complémentaires, ils répondent chacun à des objectifs patrimoniaux particuliers :

- **GAIPARE Fidelissimo**, contrat d'assurance vie, avec son cadre fiscal avantageux aussi bien en cas de rachats (retraits) qu'en cas de décès. En cas de décès, le capital constitué est transmis aux bénéficiaires que vous avez librement désignés, qu'ils soient vos héritiers ou non, et n'entre pas dans l'actif successoral. Il est soumis, après abattements, à une imposition spécifique.
- **GAIPARE Fidelissimo Capitalisation**, contrat de capitalisation, outil intéressant pour réinvestir la vente d'un bien démembré, faire l'objet d'une donation ou gérer les fonds détenus dans une société civile.

Les deux contrats partagent des points communs :

- vous pouvez y faire des versements et des rachats (retraits),
- seuls les produits (plus-value) de l'épargne sont soumis aux prélèvements sociaux et fiscaux. À partir de la 8^e année, ils bénéficient d'un abattement, chaque année, de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour une personne mariée ou pacsée soumise à une imposition commune,
- l'offre de supports d'investissement et d'options financières est commune.



À partir de vos objectifs et de votre situation personnelle, familiale et patrimoniale, votre Conseiller élabore avec vous la stratégie patrimoniale la plus adaptée, et vous accompagne dans vos moments de vie.

L'association GAIPARE, un engagement quotidien à vos côtés

Forte de 46 000 adhérents et d'un savoir-faire enrichi de 30 années d'expérience, l'Association GAIPARE négocie des contrats conçus dans l'intérêt exclusif de ses adhérents et veille à leur bonne exécution et gestion.



Récompenser votre fidélité et dynamiser votre épargne

Pour récompenser votre fidélité

Une garantie de fidélité est associée au support en euros Fonds GAIPARE⁽¹⁾, pendant une période de fidélité qui prend fin au 1^{er} février de la sixième année qui suit l'adhésion. Avec la garantie de fidélité, la participation annuelle aux bénéfices du support en euros est mise de côté pour constituer un capital qui sera disponible à la fin de la période de fidélité.

Chaque année, le montant de la participation aux bénéfices attribuée sur le support en euros est intégralement réinvesti en unités de compte du support Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 15 SRI, afin d'être dynamisée. Ce support est calibré pour apporter un surcroît de performance tout en maîtrisant le risque. Sa valeur peut fluctuer à la hausse ou à la baisse selon les marchés.

Le capital investi sur le support en euros reste garanti, hors frais.

Le point à retenir : tout rachat avant la fin de la période de fidélité diminue le nombre d'unités de compte de la garantie de façon proportionnelle.

Avantages de cette garantie de fidélité Allianz :

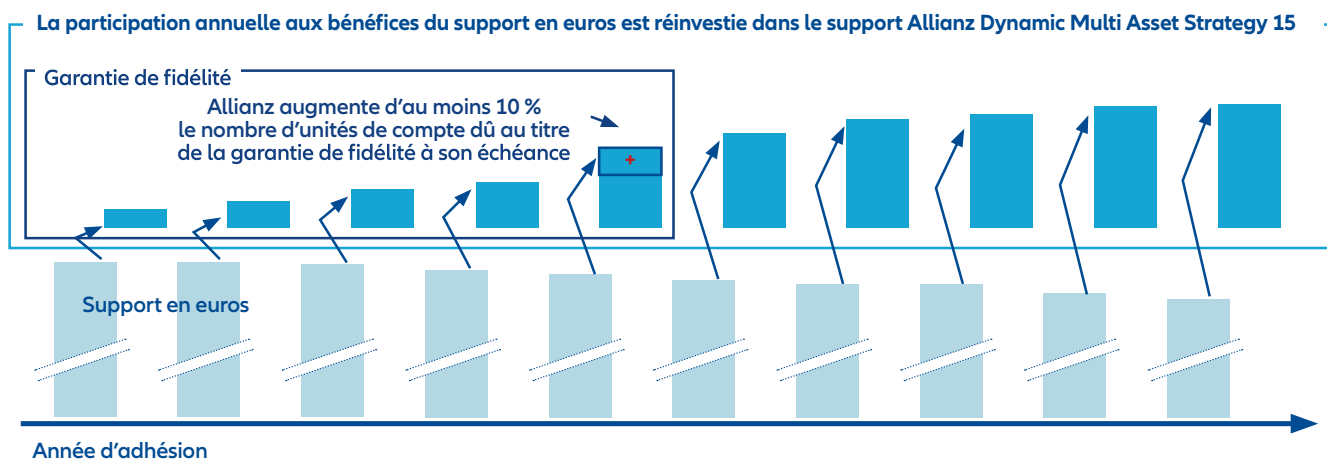
- L'intégralité des parts d'unités de compte abandonnées sont reversées aux adhérents ayant adhéré la même année.
- Allianz s'engage, en tout état de cause, à bonifier d'au moins 10 % le nombre d'unités de compte qui vous est dû au titre de la garantie de fidélité à son échéance.
- Un rachat total n'entraîne pas de perte de la garantie de fidélité, s'il est nécessité pour faire face à un accident de la vie suivant : invalidité de l'adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou partenaire de Pacs, cessation de l'activité non salariée de l'adhérent à la suite d'une liquidation judiciaire, expiration des droits de l'adhérent aux allocations chômage, décès du conjoint ou du partenaire de Pacs, surendettement de l'adhérent, le handicap d'un enfant de l'adhérent.

En cas de besoins ponctuels de liquidités, contactez votre conseiller, une solution adaptée à votre situation vous sera proposée.

Pour dynamiser votre épargne

Après la période de fidélité, le réinvestissement automatique de la participation aux bénéfices du support en euros se poursuit vers le support en unités de compte, Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 15 SRI, support de dynamisation du fonds euros qui fait désormais partie de votre épargne disponible.

Ce réinvestissement permet d'espérer un supplément de rendement si les marchés progressent, en limitant le risque sur les seuls bénéfices du support en euros.



(1) Hors cas particulier de l'adhésion par transfert lorsque le contrat ou l'adhésion d'origine a plus de 5 ans.

Accéder à une offre d'investissement qui donne du sens à votre épargne

L'offre de supports d'investissement s'attache à intégrer, à l'analyse financière classique, des facteurs Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG), le label Investissement Socialement Responsable (ISR) ou des critères de même nature.

Fruit d'une sélection rigoureuse et avec une totale transparence des frais, l'offre de plus d'une centaine de supports en unités de compte est diversifiée sur toutes les classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, styles de gestion ou thèmes d'investissement et ouverte sur une variété de sociétés de gestion.

Le monde change en permanence et à un rythme effréné. De nombreuses tendances à long terme remodelent nos vies. Il est primordial de conserver une longueur d'avance afin de tirer profit de ces évolutions. C'est pourquoi nous intégrons des supports en unités de compte investissant dans des sociétés positionnées pour bénéficier des changements et des innovations qui se présentent.

Une large palette est proposée :



Pour saisir des opportunités de diversification

complémentaires, des supports en unités de compte dont la valorisation est décorrélée des marchés financiers permettent d'accéder en toute simplicité à des actifs complémentaires :

- **Allianz Invest Pierre** est une SCI (Société Civile Immobilière) pour profiter du potentiel de performance des actifs immobiliers.
- **Idinvest Private Value Europe 3** est un FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) pour accéder indirectement à un large univers d'investissement d'entreprises européennes et françaises principalement non cotées.
- **Allianz Transition Énergétique** est un FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) pour investir dans des actifs réels au service de la transition énergétique.

De nouveaux supports d'investissement sont régulièrement proposés pour vous offrir toute l'innovation en matière d'ingénierie financière. Pour ce faire, le Comité de Sélection annuel GAIPARE, composé d'experts et de membres de l'Association GAIPARE, sélectionne de nouveaux supports selon des critères objectifs : performance, facteurs ESG/ISR, conjoncture, style de gestion, complémentarité et cohérence de gamme....

Un investisseur avisé doit prendre des risques mesurés

On ne connaît d'avance ni le point bas du marché, le plus opportun pour investir ; ni son point le plus haut, le plus opportun pour désinvestir. À défaut de pouvoir identifier le moment le plus favorable, le mieux est d'investir progressivement en procédant, par exemple, à des versements réguliers.

Vous disposez également d'options automatiques gratuites pour optimiser la gestion et le suivi de votre capital :

- Les options de « dynamisation progressive des versements » et « dynamisation progressive du capital » permettent de diversifier progressivement l'épargne à intervalle régulier vers des supports plus dynamiques.

Cette approche s'adapte à toutes les configurations :

- si le marché monte, vous disposez d'un effet de levier du fait de l'augmentation de valeur des parts acquises,
- si le marché baisse, vous investissez à des cours toujours plus bas, et donc vous augmentez votre potentiel de performance à terme.

- L'option de « sécurisation des performances » vous assure la consolidation de votre capital dans les meilleures conditions. En effet, elle permet de protéger automatiquement les produits issus de la valorisation des supports exprimés en unités de compte en les arbitrants sur un support sécuritaire. Vous choisissez les supports que vous souhaitez sécuriser et le seuil de performance (entre 5 et 15 %) à partir duquel les produits de leur valorisation seront automatiquement arbitrés sur le support de sécurisation.

Dans l'environnement de marché volatil, ces options peuvent améliorer la performance des contrats d'épargne. Leurs modalités sont détaillées dans les Notices d'Information.

En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, votre assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Vous proposer une gestion clés en main, qui vous facilite la vie

L'information circule de plus en plus vite et anticiper les cycles économiques est un exercice délicat. L'investissement sur des supports en unités de compte nécessite des connaissances et du temps pour analyser les informations économiques et financières et de la réactivité dans la prise de décision.

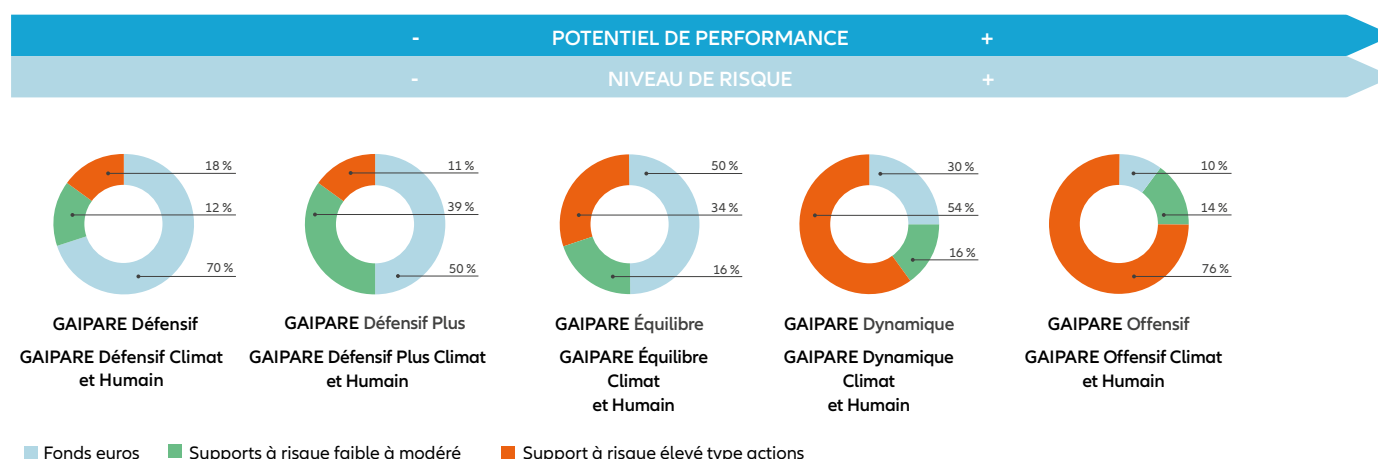
En choisissant l'option **Gestion Profilée**, vous profitez du savoir-faire d'Allianz Vie pour sélectionner, suivre et arbitrer les supports d'investissement en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier dans le respect de l'orientation de gestion de votre profil d'investissement. Les modalités détaillées de cette option sont décrites dans les Notices d'Information.

2 modes de gestion et 10 orientations de gestion pour vous apporter une réponse personnalisée et respectueuse de votre profil.

- **Gestion Profilée**, pour une approche par classe d'actifs.
- **Gestion Profilée Thématiques Climat et Humain**, pour une approche globale adoptant les objectifs de développement durable de l'ONU, dont la stratégie d'investissement est orientée vers des thématiques relatives aux enjeux environnementaux (transition climatique, gestion de l'eau et des déchets, énergies propres...) et démographiques (consommation, santé, alimentation, éducation, sécurité...).

Accessibilité	À tout moment : à l'adhésion ou en cours de contrat
Profils disponibles	Défensif à offensif
Type de supports	- Mix support en euros Fonds GAIPARE et unités de compte - Mix support en euros Fonds GAIPARE et unités de compte orientées vers des thématiques aux enjeux environnementaux et démographiques
Nombre d'orientations de gestion	10
Nombre de réallocations par an	2 à 5
Coût	0,3 % sur la part en unités de compte
Arrêt ou modification	À tout moment

Compositions des orientations de gestion*



Allianz Vie privilégiera, autant que possible, les supports en unités de compte intégrant une approche ESG (bonnes pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance). La prise en compte des critères ESG dans la décision d'investissement permet de mieux gérer les risques et générer des impacts positifs durables sur le long terme.

* Données à titre d'exemple et susceptibles d'évoluer.

Renforcer votre protection ou celle de vos proches

Pour renforcer votre protection ou celle de vos proches, vous avez la possibilité d'opter, avec **GAIPARE Fidelissimo**, à l'adhésion ou même ultérieurement, pour des garanties complémentaires optionnelles.

- **Plancher Décès :**
pour assurer, en cas de décès avant 86 ans, la transmission d'un capital au minimum égal à 100 % ou 120 % des versements (selon l'option garantie plancher choisie), déduction faite des frais et éventuels rachats et avances en cours, quelles que soient la cause du décès et l'évolution des marchés financiers.
- **Protection Décès :**
pour le versement d'un capital complémentaire, en cas de décès faisant suite à un accident survenant avant 86 ans, égal au capital décès (capital complémentaire dans la limite de 1 000 000 €).
- **Protection Invalidité :**
pour percevoir un capital complémentaire en cas d'invalidité totale et permanente suite à un accident survenant avant 67 ans, égal au capital constitué à la constatation de l'état d'invalidité (capital complémentaire dans la limite de 1 000 000 €).
- **Protection Dépendance :**
pour percevoir un capital complémentaire, en cas de dépendance totale avant 86 ans, égal à la moitié du capital constitué à la constatation de l'état de dépendance (capital complémentaire dans la limite de 200 000 €).



L'ensemble des conditions et exclusions de ces garanties optionnelles est décrit dans la Notice d'information GAIPARE Fidelissimo.

Allianz avec vous

La proximité

À vos côtés, votre conseiller, spécialiste de la gestion de patrimoine, est là pour analyser vos besoins et construire avec vous les bonnes solutions pour vos projets.

Sur www.allianz.fr, votre Espace client, gagnez en autonomie et accédez aux nombreux services en ligne :



Consultez la valorisation de votre contrat et réalisez vos principales opérations en ligne.



Simplifiez vos démarches et retrouvez vos documents en ligne (relevé de situation...) 24h/24 et 7j/7 avec le service e-courrier.

La solidité

Le Groupe Allianz, un acteur majeur de l'assurance et des services financiers dans plus de 70 pays

Les notations financières d'Allianz France, AA assortie d'une perspective stable attribuée par Standard&Poor's, Aa3 avec perspective stable par Moody's confirment sa solidité financière. (Site internet des agences de notation : www.standardandpoors.com ; www.moody.com).

Une entreprise engagée et responsable

Ses notations extra-financières, qui évaluent les performances d'Allianz en matière de responsabilité sociétale, constituent une reconnaissance externe et indépendante de la qualité des engagements du Groupe. Allianz a été noté en 2019 AAA par MSCI ESG Research, qui identifie les enjeux de développement durable dans les décisions d'investissement.

Toutes les notations extra-financières figurent dans le rapport développement durable sur Allianz.fr.



Pour de plus amples renseignements, votre Conseiller est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 643.054.425 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

340234962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



GAIPARE

Groupement Associatif Interprofessionnel

Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne

Association à but non lucratif, régie par la loi

du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le n°13/11543

Siège social : 4 rue du Général Lanrezac - 75017 Paris

www.gaipare.com

